

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le 27 septembre 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, CHATELAIN Patrick, PLAT Pierre, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, VALLIER Marie-Hélène, CARRÉ Joël, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, DELUT Jean-Luc, BOOR Pascal, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, REYNAL Jean, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, CLEMENT Gérard, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, CHERAT Patrick, CAPPELLAERE Gérard, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, MARTIAL Claude, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, CHAUSSEREAU Joël, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, JOURDAIN Serge par ROUHAUD Dany, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, PICQ Patrick par DROUET Marylène, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, MARSAUD Eliane par CHARRON Philippe, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, POTIER Jean Philippe par GENTET Francis, BRIÈRE Christel par PERRIN Madeleine, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, CHARLASSIER Hervé par RODRIGUEZ Martinez, NIVARD Laurent par PREVAUD Martine, VION Michel par BRUNEAU Delphine, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, OLIVIER Fabrice par BRUANT Franck.

Procurations : ARRIVE Roland à THOMAS Jean Marc, MATTIAZZO Lise à SAUVEZIE Dominique, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, GUILLEMAIN Ghislaine à MOUCHEBOEUF Julien, MORASSUTTI Nicolas à PERONNEAU Chantal, SUIRE Claudine à CLEMENT Gérard, VELEZ Jean-Michel à VIAUD Thierry, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, ROBERT Bruno à BERTRAND Marc, BRUA Christiane à BIGEY Laurent, MARCHESIN Dominique à SEGUIN Bernard.

Absents excusés : ARRIVE Roland, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, POZZOBON Alain, MATTIAZZO Lise, BADIE Vincent, RODE Michel, MARRAUD Christine, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, FAURE Bruno, RAVET Pierre-Jean, CARTRON Jean Pascal, MARTY Michel, SALAH Christian, LANDREAU Bernard, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, GUILLEMAIN Ghislaine, MORASSUTTI Nicolas, MASERO Michel, DUGUE Christian, LANGLAIS Jean-Charles, SUIRE Claudine, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, GEORGEON Raphaël, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 113

Nombre de votants : 126

Nombre d'absents excusés : 45

Nombre d'absents ayant donné procuration : 13

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Programme d'intérêt général (PIG) – rénovation de l'habitat – conventionnement ANAH sur 5 ans (annexe)

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat à l'échelle nationale, l'ANAH propose de financer les territoires qui portent un service complet de rénovation de l'habitat, dans le but de regrouper :

- les missions financées précédemment par le SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) ;
- les thématiques habitat plus larges, portées auparavant par les OPAH (Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat).

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge souhaite, comme les années précédentes, proposer un service public de l'amélioration de l'habitat de qualité, qui répond aux enjeux nationaux et locaux.

Pour cela, il est proposé de fusionner la plateforme de la rénovation énergétique (PTRE) avec l'OPAH en cours, et d'ouvrir un « Pacte territorial » par conventionnement avec l'ANAH, pour une durée de 5 ans.

Le financement de l'ANAH sera à hauteur de 50% pour les volets 1 et 2 et un montant forfaitaire, en fonction du nombre de dossiers, sera appliqué pour le volet 3.

La région Nouvelle-Aquitaine pourrait compléter en partie le financement de l'ANAH, dans le cadre du Programme Régional de l'Efficacité Énergétique (PREE).

- **Volet 1 : dynamique territoriale**

- Mobilisation des ménages
- Animation du réseau professionnel
- Mobilisation de public cible

- **Volet 2 : information, conseil, orientation**

- Informations sur les sujets de l'adaptation des logements et de la rénovation des maisons individuelles ou des copropriétés.
- Conseils techniques et financier sur la rénovation énergétique et l'adaptation des logements
- Orientation des demandeurs vers le service dédié si nécessaire (ADIL pour les questions juridiques, CAUE17 pour les questions d'architecture, urbanisme, voisinage, aménagement, etc.)

- **Volet 3 : accompagnement des ménages**

- Accompagnement gratuit des ménages propriétaires occupants modestes et très modestes pour leurs projets de rénovation énergétique d'ampleur et/ou d'adaptation de leur logement
- Accompagnement gratuit des propriétaires bailleurs pour leurs projets de rénovation de logements conventionnés

L'OPAH actuelle comprend un volet « Renouvellement urbain » (RU), qui n'entre pas dans le dispositif « Pacte territorial ». Afin de conserver cette dynamique importante pour les 9 communes signataires, il est proposé de signer à nouveau une convention entre ces communes, la CDCHS, et l'ANAH.

La durée initiale de 5 ans de l'OPAH-RU en cours portait une fin d'opération mi-2028. Il est proposé de signer la convention d'un nouvel OPAH-RU pour une nouvelle durée de 5 ans.

Le marché avec Hatéis habitat pourra être prolongé jusqu'à fin 2029, pour permettre d'assurer la continuité de missions en cohérence avec les nouvelles échéances du PIG Pacte territorial, et de l'OPAH-RU 2025.

Pour rappel, ces conventionnements permettent aux EPCI :

- d'être pleinement reconnus dans leurs compétences « Énergie » et « Habitat » ;
- de renforcer leur politique de soutien à la rénovation énergétique du logement ou d'investir ce domaine d'actions, d'obtenir des moyens pour mettre en œuvre les objectifs de « rénovation énergétique » des projets du territoire (SCOT, PCAET, TEPOS, PLU) qui déclinent le SRADDET ;
- d'offrir à leurs citoyens un service de proximité en mobilisant les différents acteurs et les partenaires locaux de l'énergie et de l'habitat ;
- de lutter contre la précarité énergétique qui touche notamment les ménages les plus modestes en éradiquant les passoires thermiques ;
- de développer le marché de la rénovation énergétique pour les entreprises locales et de les accompagner dans l'évolution de leurs offres.

Dans la pratique, le fonctionnement sera toujours le même. Le guichet unique de l'habitat, basé à la Maison de l'énergie de Jonzac, centralise les demandes, répond, ou réoriente vers le bon interlocuteur.

Les projets qui entrent dans le cadre de l'OPAH à ce jour, accompagnés par Hatéis habitat, le seront toujours et avec une meilleure qualité de service.

A l'unanimité l'assemblée délibérante autorise le Président à signer pour le compte de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge :

- La convention du PIG Pacte territorial pour une durée de 5 ans ;
- La convention d'OPAH-RU 2025, pour une durée de 5 ans, après dénonciation de la convention OPAH-RU en cours ;
- L'avenant de prolongation du marché avec Hatéis habitat, qui proroge le contrat jusqu'à fin 2029.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **30 SEP. 2024**
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

AR Prefecture

017-200041523-20240927-DELI81_2024-DE
Reçu le 30/09/2024